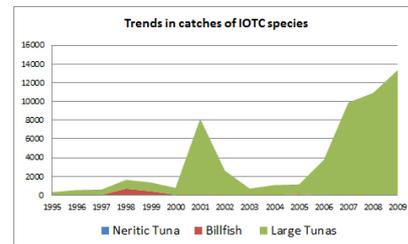




**Rapport CTOI d'application de la FRANCE (TOM) (8<sup>e</sup> session du Comité d'application, 2011)** CoC18rev1 [F]

<b>1. Informations générales</b>	
Statut : membre depuis décembre 1996	<b>Prises d'espèces CTOI (moyenne 2005-2008) :</b> 6433 t
Nombre de navires autorisés : 5	<b>Grands thons :</b> 6393 t
Un plan de développement des flottes existe : oui	<b>Porte-épées :</b> 34 t
Nombre de navires actifs déclaré : <del>2-4</del> (2008/2010)	<b>Thons néritiques :</b> 7 t
Capacité de référence pour les thons tropicaux disponible : oui	
Capacité de référence pour germon et espadon disponible : non	



2. Rapports annuels	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
2.1. Niveau de participation aux réunions de la Commission.	<b>Conforme</b>	93%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.2. Rapport d'application.	<b>Conforme</b>	A soumis son rapport d'application pour la 14 <sup>e</sup> session de la Commission.	Les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport national doivent respecter leurs obligations dès que possible.	
2.3. Niveau de participation aux réunions du Comité scientifique.	<b>Conforme</b>	100%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.4. Rapport national au Comité scientifique.	<b>Conforme</b>	A soumis son rapport national pour la 13 <sup>e</sup> session du Comité scientifique.	Le CS a rappelé qu'il a été décidé, lors de la 4 <sup>e</sup> session, que toutes les CPC doivent fournir au CS des rapports nationaux écrits, même si elles ne participent pas aux réunions.	
2.5. Questionnaire CTOI d'application.	<del>Non</del> <b>ePartiellement conforme</b>	<del>N'a pas</del> soumis son questionnaire d'application <u>le 27 janvier 2011 (après l'échéance du 3 janvier 2011)</u> .	Le Comité d'application examinera annuellement l'application par chaque CPC des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.	

3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.1. Rés. 09/02 et précédentes : sur les plans de développement des flottes.	<b>Conforme</b>	A soumis un PDF en mai 2006 et des PDF révisés en décembre 2009 et janvier 2011, avec un rapport d'application du plan original.	Une nouvelle date limite de soumission des PDF et des PDF révisés a été fixée au 31 décembre 2010, à moins que la CPC ait indiqué une échéance plus précoce.	
3.2. Rés. 09/02 et précédentes : sur la limitation de la capacité de pêche.	<del>Partiellement</del> <b>eConforme</b>	A déclaré la liste de ses navires actifs ayant pêché les thons tropicaux en 2006. <del>N'a pas déclaré la liste de ses navires actifs ayant pêché le germon et l'espadon en 2007</del> A déclaré que ses navires n'ont pas pêché l'espadon et le germon en 2007.	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	
3.3. Rés. 10/08 et précédentes : sur la surveillance des navires domestiques.	<del>Partiellement</del> <b>eConforme</b>	A déclaré la liste de ses navires en activité ( <del>24</del> ) pour la dernière fois en <del>2008</del> 2010.	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	

3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.4. Rés. 06/03 : sur un système de surveillance des navires par satellite (SSN).	Conforme	Un SSN est en place.		
3.5. Rés. 10/07 et précédentes : sur l'attribution de licences à des navires étrangers.	<del>Non</del> Conforme	<del>N'a pas</del> soumis la liste de navires étrangers attributaires de licences pour 2010.	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressés de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
3.6. Rés. 07/02 : sur le Registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.	Conforme	A actuellement 5 navires de pêche.	Le Comité a rappelé l'importance de déclarer la capacité des navires en Tonnage brut (TB ou GT) et non plus en TJB (GRT), puisque le TB est l'unité standard, conformément à la résolution 07/02.	
3.7. Rés. 09/03 : Sur la création d'une liste des navires soupçonnés de s'être livré à des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI.	Partiellement conforme	N'a pas signalé de navires pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. Aucun de ses navires n'a été signalé pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. <i>N'a pas fait part de son avis sur la demande de retrait de deux navires de la Liste de navires INN 2010.</i>		
3.8. Rés. 08/02 : sur un Programme régional d'observateurs (ROP) pour surveiller les transbordements en mer.	<del>Non</del> applicable	<del>Ne participe pas au ROP.</del> N'a pas de LSTLV.	Tous les transbordements en mer doivent être conformes au Programme CTOI d'observateurs pour la surveillance des transbordements en mer.	
3.9. Rés. 01/02 et 05/07 : sur un standard de gestion et les contrôles des navires de pêche.		Aucune information n'a été fournie sur le niveau d'application en 2009.		
4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
4.1. Rés. 10/02 et précédente, et autres résolutions connexes (05/05, 09/06 et 10/06) : Statistiques exigibles.	Partiellement conforme  <del>Non</del> Conforme	Captures nominales : en partie soumises. Prises et effort : en partie soumises. Fréquences de tailles : en partie soumises. <del>Captures accessoires requins : en partie soumises.</del>  Captures accessoires requins : soumises. Captures accessoires tortues : <del>non</del> soumises. Captures accessoires d'oiseaux : <del>non</del> soumises.	Le Comité a renouvelé sa préoccupation face au fait de nombreux jeux de données reçus des membres sont incomplets, en particulier les prises et effort et les fréquences de tailles. Le Comité presse toutes les CPC de prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences de données de la CTOI.	

4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
4.2. Rés. 10/04 et précédente : sur un programme régional d'observateurs.	<b>Partiellement conforme</b>	A fourni les informations sur le niveau d'application. <i>Aucun rapport d'observateur n'a été reçu par le Secrétariat.</i>		
4.3. Rés. 10/03 (PS) & Rés. 08/04 (LL) sur l'enregistrement des captures par les navires de pêche.	<b>Partiellement conforme</b>	A fourni les informations sur le niveau d'application <u>et les formulaires de fiches de pêche de ses navires nationaux.</u> <u>Aucune fiche de pêche n'a été fournie au Secrétariat.</u> <u>Les données agrégées n'ont pas été fournies pour les navires étrangers.</u>		
4.4. Rés. 10/06 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières.	<b>Conforme</b>	A déclaré les informations pour 2009.	La Résolution 10/06, qui remplace la 08/03, a étendu le champ d'application des mesures d'atténuation.	
5. Résolutions relatives aux contrôles du ressort des États du port	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
5.1. Rés. 05/03 : sur l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port.	<b>Non conforme</b>	<u>N'a pas déclaré la liste des navires étrangers ayant</u> <u>A déclaré qu'aucun navire étranger n'a</u> débarqué des espèces sous mandat de la CTOI dans ses ports.	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
5.2. Rés. 10/11 : Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.	<b>Non conforme</b>	<u>N'a pas</u> fourni la liste de ses ports désignés.		
6. Résolutions concernant les mesures commerciales	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
6.1. Rés. 01/06 & 03/03 : sur le programme de document statistique sur le thon obèse.		La liste des institutions et personnes autorisées à valider les documents statistiques de la CTOI n'a pas été soumise.		
6.2. Rés. 10/10 : sur les mesures commerciales.		Aucune CPC n'a signalé de débarquements ou de transbordements dans leurs ports de produits par des navires français, qui auraient entraîné une possible identification de la France.		
7. Autres sujets	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
7.1. Pas d'autre sujet à mentionner sur la France (TOM)				